

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10ME ANNÉE. SAMEDI, 24 SEPTEMBRE 1892. VOL. XX. No 13

SOMMAIRE :

I Seizième dimanche après la Pentecôte. — II Circulaire de Monseigneur l'archevêque de Montréal au clergé de son diocèse. — III Les cimetières, (suite). — IV Légende forestière de l'O-léonais, le violoneux de Chaingy. — V Le mois du Rosaire. — VI Résultats de la loi sur le divorce en France. — VII Nos missionnaires d'Alaska. — VIII La colonisation catholique de l'Amérique. — IX Les frères de la Charité, l'Ecole de Réforme de Montréal, (suite). — X Chronique. — XI Aux prières.

SEIZIEME DIMANCHE APRES LA PENTECOTE

« Notre-Seigneur dit aux pharisiens : Est-il permis de faire des guérisons le jour du sabbat ? »

I. Considérons les nobles procédés de Jésus-Christ envers les hommes qui l'avaient invité à leur table. Ceux-ci dissimulaient leur malveillance et leurs critiques sous les dehors des honneurs qu'ils lui rendaient ; mais Jésus, connaissant toutes leurs pensées, ne veut pas cependant les confondre en public ; il leur pose humblement des questions, comme s'il avait besoin de s'instruire lui-même ; il leur parle avec douceur. Son but évident est de les éclairer et de les gagner, sans les offenser : il en appelle à leur propre conscience pour rectifier leurs faux jugements ; il cherche à ramener, par la modération et la patience, des esprits prévenus et égarés. On voit que c'est par son humilité qu'il veut guérir leur orgueil ; et afin de donner à sa leçon une consécration éclatante et instructive, il opère sous leurs yeux la guérison de l'hydro-pique.

II. Le Seigneur triomphe par sa douceur plus que par sa puissance, selon cette parole de l'Écriture : « L'homme doux et patient est plus fort que celui qui subjugué les villes. » Grande vérité

qui nous apprend de quelle manière on désarme la malveillance. Elle condamne, par conséquent, l'opiniâtreté sâ:heuse avec laquelle nous soutenons parfois notre opinion en réfutant celle des autres. Appliquons-nous à supporter sans émotion les contradictions des hommes ; ne laissons pas dominer l'amour-propre dont les susceptibilités se formalisent au plus léger manquement d'égards et à la moindre offense ; souvent même il suppose des intentions qui n'existent pas. « Touchez ces montagnes, et elles fumeront, » disait David. Le Seigneur n'exhale que des paroles humbles pour dissoudre les nuages de l'esprit d'orgueil.

Et nous, parfois, nous augmentons les ressentiments par l'inflexibilité de nos exigences. Saint Paul oppose à cette humeur contentieuse les conseils de l'Évangile : « Prévenez-vous mutuellement par des témoignages de déférence et d'honneur. Que chacun croie les autres au dessus de soi ! Que tout se fasse parmi vous avec un esprit de charité et d'humilité ! » — « Bienheureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre. »

CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE MONTREAL

AU

CLERGE DE SON DIOCESE

 EGLISE DE SAINT JOACHIM.

A l'occasion du jubilé épiscopal de Notre Saint Père le Pape; le monde catholique a répondu à l'heureuse idée d'offrir à Léon XIII, comme présent de fête, une église dédiée à saint Joachim, son glorieux patron.

Une lettre de Sa Sainteté à l'abbé Brigidou, l'inspirateur de cette œuvre de gratitude et de piété filiale, nous en fait connaître le triple but, savoir : 1o honorer le Souverain Pontife et son saint Patron ; 2o assurer le service du culte dans un des quartiers de Rome qui en est le plus dépourvu ; 3o préparer le siège stable et définitif de l'adoration réparatrice internationale.

Afin de nous rendre à ce pieux appel, et de contribuer, dans la plus large part possible, à la construction de l'église

de St-Joachim, le 16 octobre prochain, une quête sera faite dans toutes les églises et chapelles publiques de ce diocèse.

Vous vous ferez un devoir d'encourager chaleureusement les fidèles à donner selon la mesure des richesses qu'il a plu à la divine Providence de départir à chacun d'eux, et d'envoyer, sans retard, à l'archevêché, le produit de ces collectes.

PRIÈRES PUBLIQUES

Les autorités civiles s'occupent très sérieusement des moyens hygiéniques à prendre pour nous préserver des atteintes du choléra, et combattre ce terrible fléau, s'il vient à éclater parmi nous.

Nous ne pouvons que louer ces précautions que suggère la prudence humaine, et c'est votre devoir de presser tous les fidèles, confiés à vos soins, de se conformer aux sages prescriptions qui leur sont faites par les bureaux de santé. Agir autrement serait tenter Dieu ; il veut que nous combattions, dans la mesure de nos forces, les épidémies qui menacent notre vie et celle de nos frères, alors même que sa justice nous les envoie comme des châtiments et de solennelles leçons.

Arrêtons-nous, chers collaborateurs, à cette dernière pensée, et invitons les fidèles à méditer sur les causes véritables des fléaux qui ravagent aujourd'hui le monde.

On s'y habitue trop facilement à ne voir que l'effet du hasard, les tristes résultats d'une politique malhabile, ou le produit de la perversion humaine, dans les maladies, les famines, les tremblements de terre, les grandes inondations, les guerres, les incendies, et autres malheurs de ce genre.

Les Saintes Ecritures ne sont-elles pas cependant remplies des menaces de Dieu contre les peuples infidèles à sa loi et oublieux de leurs obligations les plus saintes ? Que de fois, pour ouvrir les yeux de la nation Juive sur ses égarements, et la ramener dans les sentiers du devoir, Dieu lui envoya, par la bouche de ses prophètes, les avertissements les plus sévères, et, au besoin, la frappa de ses coups les plus terribles ! Sodome, Gomorrhe, Ninive, Tyr et Sidon, villes de la Gentilité, sont aussi de frappants exemples de cette justice divine qui renverse, écrase, extermine, lorsque, en face de crimes toujours croissants, et jamais expiés, la miséricorde se tait et n'ose plus demander pardon.

Nous avons lieu d'espérer, Chers Collaborateurs, que tel

n'est pas le cas de notre pays, encore si profondément attaché à sa foi, et si édifiant dans ses pratiques religieuses.

Néanmoins, ne nous faisons pas illusion ; il est nécessaire, plus que jamais, d'entrer en nous-mêmes, de faire pénitence et de désarmer ainsi la colère de Dieu.

Saint Jean Chrysostôme rapporte que la seule crainte d'un tremblement de terre fit changer de face à la ville d'Antioche ; les spectacles cessèrent, les théâtres furent abandonnés et les églises fréquentées, les restitutions furent promptes, les aumônes abondantes, les débauches furent retranchées et le luxe réprimé, les haines furent étouffées et les vengeances arrêtées.

Puisse-t-il en être ainsi de nous : que la crainte d'une épidémie qui nous menace, et donne si soudainement la mort à ses victimes, soit pour nous l'occasion de réflexions salutaires ; qu'elle mette fin aux désordres de tout genre qui nous affligent si profondément ; qu'elle détourne les esprits de toute malveillance envers l'Eglise, et de toute critique injuste envers ses ministres ; qu'elle unisse les cœurs dans une même pensée, un même désir, un même zèle : l'amour de Jésus-Christ et la fidélité à sa loi.

La marche du fléau destructeur est un avertissement de la justice de Dieu, et les victimes qui ont succombé ailleurs au choléra, sont autant de voix qui nous crient : si vous ne faites pénitence, vous périrez de la même manière : *si penitentiam non egeritis similiter peribitis.* (Luc, XIII, 5).

Donc, que partout on sente la salutaire influence de la grâce dans les âmes : empressement à se purifier par de bonnes confessions, et à se fortifier contre les tentations par de fréquentes communions ; cessation des excès d'intempérance, des injustices, de la fraude, de l'usure, des plaisirs coupables, ou même immodérés et dangereux, des lectures immorales et des conversations malsaines, des faux serments, des blasphèmes, des calomnies et des médisances, source funeste de malaises, de divisions et de torts souvent irréparables ; attachement inébranlable à notre Mère la sainte Eglise, soumission parfaite à ses divins enseignements, respect profond pour ce qu'elle a de plus cher et de plus sacré dans ses dogmes, sa morale, sa discipline ; confiance pleine de foi et de charité en ceux qui ont reçu mission de la diriger dans ses luttes, ses angoisses et ses apparentes défaillances, aussi bien qu'aux jours de ses joies et de ses triomphes.

Pour réaliser ce but, Nous réglons ce qui suit d'ici à nouvel ordre :

1o La messe du second jour des Quarante-Heures sera celle " *Pro vitanda mortalitate,*" et tous les jours où les rubriques le permettront, l'oraison de cette messe sera " *De mandato.*"

2o Dans toutes les églises et chapelles, lorsqu'il y aura salut du Très Saint-Sacrement, on fera une amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus.

3o De plus, ceux qui en ont le loisir et la commodité, sont invités à entendre, tous les jours, la sainte messe, et à faire, aussi souvent que possible, la visite au Saint-Sacrement, le chemin de la croix, ou autres exercices de piété.

4o Enfin, il est à souhaiter qu'au foyer domestique, les familles se réunissent le soir, pour réciter en commun la prière du chrétien et le chapelet.

Par ces divers moyens, j'espère que nous expierons les fautes commises, que nous fléchirons la justice vengeresse du Dieu de toute sainteté, ou que du moins nous nous préparerons à recevoir sa visite, et à profiter des châtiments qui peuvent nous être réservés.

Je suis bien sincèrement,

Mes Chers Collaborateurs,

Votre tout dévoué en N. S.

† EDOUARD-CHS, Arch. de Montréal.

LES CIMETIÈRES

II

Du droit exclusif que possède l'Église d'admettre à la sépulture religieuse ou d'en exclure

La *sépulture* signifie en second lieu le droit compétent à tous les catholiques pieusement décédés d'être inhumés dans un lieu saint et religieux. La foi en la résurrection future nous enseigne que la séparation de l'âme et du corps n'est que temporaire, et que les lieux où reposent les cadavres des défunts ne sont que

des lieux de repos où ils attendent un nouvel appel à la vie. C'est pourquoi l'Eglise a voulu que l'état des corps de ses enfants morts pieusement fut considéré comme une continuation de l'état qu'ils eurent pendant leur vie, alors qu'ils participaient tous aux mêmes biens spirituels. Entre les cadavres des fidèles se continue donc cette communion dans une même foi religieuse, qui existe entre les fidèles vivants. De là le principe bien connu en droit canonique : Nous restons séparés, après la mort de ceux dont nous avons été séparés pendant la vie. C'est pourquoi, de même qu'il n'est permis à personne de troubler la communion des membres vivants de l'Eglise, en réunissant dans une même participation aux sacrements et aux rites religieux les fidèles pieux et les faux frères, les catholiques et les hérétiques, de même, c'est un crime et un sacrilège de violer la sépulture de ses membres défunts en inhumant à côté d'eux les cadavres de ceux qui sont décédés en dehors de leur communion.

Ce droit des catholiques de posséder un cimetière propre et distinct de celui de leurs frères séparés, ou de ceux que l'Eglise juge indignes de reposer dans une terre consacrée par la liturgie, est violemment combattu de nos jours, sous le spécieux prétexte que le cimetière est la propriété de la municipalité, aux yeux de laquelle tous les citoyens sont égaux devant la loi civile, et qu'ainsi il ne faut pas distinguer entre cadavres et cadavres. Même en se plaçant au seul point de vue du principe, quoique faux, invoqué par les adversaires, savoir la liberté de conscience et de culte, on voit combien peu fondée est leur prétention. En effet, une fois admis ce principe de liberté, les catholiques ont un droit à la protection du bras séculier dans l'exercice de leur culte. Or, la sépulture est une chose sacrée, et qui touche à la pratique même de notre profession religieuse, comme nous l'avons déjà dit, et comme l'enseigne, non-seulement les lois de l'Eglise, mais encore le sens chrétien et la persuasion commune des fidèles. Les municipalités qui protègent la liberté de conscience, ne sauraient donc forcer les catholiques à agir contrairement à leur conscience et à leur foi, en inhumant les cadavres de leurs morts dans un lieu profane où sont inhumés indistinctement les membres de toute religion, surtout quand on sait que ce mélange impie est voulu par haine et mépris de l'Eglise Romaine. C'est ce que nos législateurs ont compris en amendant dans le sens catholique une loi dont les termes équivoques pouvaient favoriser les

attaques de nos ennemis. « Il appartient à l'autorité romaine seule » dit l'acte 2, 39 Vict. chap. 18, sect. 1, « de désigner dans le cimetière la place où chaque individu de cette croyance après son décès sera inhumé ; et si la personne décédée ne peut être inhumée d'après les règles de la loi canonique, selon le jugement de l'Ordinaire, dans la terre consacrée par les prières liturgiques de cette religion, elle recevra la sépulture civile dans un terrain réservé à cet effet attenant à un cimetière. »

(A suivre)

LEGENDE FORESTIERE DE L'ORLEANAIS

Le violoneux de Chaingy

Dans les dernières années du premier Empire, vivait seul, depuis plus de soixante-quinze ans, dans une chaumière isolée, sur la lisière du bois de Goumast, un brave bûcheron dont ceux qui l'ont connu faisaient le portrait suivant : grand, maigre, ayant l'air doux et rêveur, taciturne à décourager les questionneurs les plus importuns. Il n'avait jamais été marié ; tout le pays l'appelait le *violoneux du diable*.

Il y avait, alors, de l'autre côté de la forêt de Goumast un vieux castel qui, depuis longtemps déjà, n'existe plus... que sur la carte de l'état-major. On aimait à s'amuser au *château de Monpiveau*, et, parfois, certains jours d'automne, on mandait le violoneux de Chaingy pour faire danser, après souper, les nobles châtelains et leurs invités. Un soir, le bal dura plus longtemps que d'habitude, et minuit avait sonné à l'horloge du manoir quand le ménétrier, bien réconforté avec les restes du dernier repas, et que quelques verres de bon vin avaient rendus invulnérable à la fraîcheur du bois, s'engagea, insouciant, son violon sur le dos, dans les sentiers qui devaient le ramener chez lui, et qu'il connaissait si bien. Cependant (il l'a raconté lui-même dans quelques occasions solennelles,) il avait à peine fait trois cents pas sous les sombres taillis, qu'il s'arrête inquiet : des bruits inconnus frappent son oreille ; les bois sont remplis de rumeur confuses ; à travers les vieux chênes courent des voix indécises, des appels lointains ; et au dessus, dans l'air, il y a comme des battements d'ailes ; les cordes du violon résonnent d'elles-mêmes, par moment, comme si elles étaient frocées par quelqu'un ou quelque chose qui demourait invisibles ; la

forêt était hantée ! Le ménétrier, ému, presse cependant le pas avec résolution, mais le tumulte grossit toujours et les bruits étranges s'accroissent davantage ; aux voix, plus distinctes, se mêlent, maintenant, comme des cris de détresse et de sinistres éclats de rire. Le cœur serré, la sueur au front, il arrive à la *Clairière-des-Sorciers*, sorte de rond-point où il s'est arrêté tant de fois et où il espère faire une pose et reprendre haleine. Mais il n'a pas encore franchi la dernière cépée que, soudain, apparaît à ses yeux, éclairé d'une lueur rouge et intense, comme celle qui sort du four du boulanger, un spectacle de l'autre monde : des diables, des diab'esses, des diabolotins, toutes les anciennes fées de la forêt, avec leurs casseroles pleines de feu, avaient donné là rendez-vous aux mécréants des environs qui avaient déjà vendu leur âme à Satan. C'était le jour et l'heure du Sabbat.

La clairière, toute tendue de voiles de soie d'argent et d'or était éclairée par d'innombrables lustres qui, pendus aux branches des chênes voisins, jetaient des flammes aux reflets effrayants. Le pauvre artiste, glacé de crainte, n'osait plus ni avancer ni reculer, quand un maître des cérémonies, noir comme un nègre, ganté de blanc, en culotte courte, mais le pied fourchu et le front surmonté de deux magnifiques cornes d'ébène, vient le saluer poliment et l'inviter à monter à la tribune de l'orchestre, recouverte de tapisseries resplendissantes. Il fallait obéir. On lui fait signe ; l'archet court presque de lui-même, sur les cordes tendues, et, des entrailles du vieil instrument sortent des airs magiques que le ménétrier n'a jamais appris, mais qui entraînent toute la foule dans une ronde échevelée. Il voit tourbillonner devant lui, au milieu de ces fantasmagoriques splendeurs, des profils anguleux ; des nez pointus et en lame de couteau ; des rictus qui semblent séparer la tête en deux parts et qui laissent voir de blancs rateliers d'émail ; des yeux semblables à des charbons ardents ; des fronts plissés et parcheminés ; des physionomies bestiales ou féroces ; puis ce qui lui fit le plus de mal, il l'a avoué plus tard, il reconnaît, parmi cette foule, revêtus d'habits de noces, des compatriotes, des voisins, des parents même, qu'il n'aurait pu supposer capables de s'être initiés à ces infâmes mystères et dont il n'a jamais voulu prononcer les noms. La sarabande infernale dura une heure. Alors, sur un signe du Maître de céans, le ménétrier s'arrête, remet son violon dans son fourreau, promet, sur l'injonction qui lui en est faite, de revenir quinze jours après, à la même heure, et, plus mort que vif, se hâte de regagner sa demeure. Il n'essaya même pas de dormir, et, au petit jour, il frappait, pâle et anxieux, à la porte du vieux curé de Chaingy.

C'était un digne prêtre, qui, bien loin à la ronde, à Huisseau, à Bucy, à Ingré, jusqu'à la Loire, de la Chapelle Saint-Mesmin à Meung, était la terreur des sorciers et avait la réputation d'être fort contre l'enfer. Son paroissien lui raconte les moindres détails de l'aventure de la nuit, la fatale promesse qu'on lui avait arrachée de retourner à la Clairière-des-Sorciers, ses craintes sur ce qui va s'ensuivre, et lui demande ce qu'il doit faire. « Mon fils, lui répond le prêtre, avant tout, que ta conscience soit en bon état, et aucun véritable mal ne saura t'atteindre. Si donc tu as perdu la grâce de Dieu, prends soin de la recouvrer au plus vite. Quand à la malheureuse promesse que tu as faite, tu la tiendras ; mais, écoute bien ce que je vais te dire : dès que tu seras à ta place et que, à tes premiers accords, la bande de Satan aura commencé à s'ébranler, tu l'arrêteras, et, brusquement, tu commenceras à jouer l'air du *Pange lingua*. Tu reviendras m'en dire l'effet. Va maintenant ; je prierai pour toi. » Ainsi reconforté par les conseils et les encouragements de son curé, le ménétrier attendit, sans trop d'inquiétude, la nuit terrible. A l'heure dite, il arrivait à la clairière. La noire assemblée était plus nombreuse encore et plus animée que la première fois ; les diables agitaient leurs tridentés redoutables et riaient en montrant leurs longues dents ; les fées folâtres frappaient du poing le cuivre de leurs casses enflammées : de tous les gosiers des initiés sortaient des sons inarticulés, dont on n'aurait pu dire s'ils témoignaient la joie ou la souffrance. Cependant, le ménétrier franchit les degrés de l'orchestre et prend possession de son siège ; l'archet se lève ; les cordes vibrent ; danseurs et danseuses partent en cadence... Dans l'élan furieux qui les emporte, ils n'ont pas remarqué que le musicien brise la mesure et s'arrête tout à coup. Mais, aux premières notes de la mélodie sacrée, qui exprime si bien l'adoration et l'amour, un cri aigu, douloureux s'échappe de toutes les bouches ; les premiers, les démons, éperdus, s'élancent par-dessus les grands chênes ; dans leur précipitation, les fées renversent le feu qu'elles portaient ; affolés de terreur, les sorciers et les sorcières s'enfuient dans toutes les directions ; les lustres tombent ; les lampes s'éteignent ; et le ménétrier, tout à l'heure assis sur un coussin de velours, achève le *Pange lingua* dans un buisson d'épines... A son tour, il se met en chemin, mais, cette fois, il était calme et triomphant. Ni diable, ni sorcier ne se rencontra sur sa route et, depuis lors, les esprits infernaux ne dirigèrent plus contre lui aucune entreprise. Les mécréants eux-mêmes évitaient sa rencontre. Il fut constaté, dans la suite, que l'herbe qui avait été foulée par les pieds du bouc de Satan restait chétive et empoisonnait les animaux qui la man-

geaient. Rien ne voulut pousser là où les fées avaient renversé leurs casseroles. La clairière des sorciers demeura maudite et les bûcherons attardés font encore un long détour pour ne pas la traverser durant la nuit.

Et c'est de puis lors que le ménétrier de Chaingy fut appelé, par tous le violoneux du diable.

LE MOIS DU ROSAIRE

A l'occasion du mois du rosaire qui s'ouvrira samedi prochain nous rappelons le passage suivant de la circulaire No 77 de Monseigneur l'archevêque de Montréal :

« 1^o Dans toutes les églises paroissiales et dans tous les oratoires publics, dédiés à la Sainte Vierge, on récitera le chapelet et les litanies de la Sainte Vierge, tous les jours, soit pendant la messe, soit au salut du Saint Sacrement ;

2^o J'autorise les mêmes exercices dans tous les autres oratoires, où l'on conserve le Saint Sacrement.

3^o Ces exercices commenceront le 1^{er} octobre et se termineront le 2 novembre.

4^o J'invite MM. les Curés à faire chaque année une procession publique, dans le cours du mois d'octobre.

C'est du ciel que nous attendons le secours, et ce n'est que par la prière que nous l'obtiendrons.

En conformité d'un Décret du Souverain Pontife, et suivant la faculté qui y est donnée, j'autorise, au jugement des Curés et autres Recteurs des églises et chapelles du diocèse, à donner la bénédiction du Saint Sacrement avec *le Saint Ciboire* pendant les exercices du mois d'octobre ainsi qu'aux prières, qui se feront pendant l'année avec la récitation de litanies de la Sainte Vierge et le chapelet.

Je vous prie de remarquer que ces exercices devront avoir lieu tous les ans, jusqu'à nouvel ordre, au mois d'octobre. »

Ceux de nos abonnés qui n'ont pas encore payé leur abonnement pour l'année courante et les années passées, sont respectueusement priés de le faire au plus tôt,

RESULTATS DE LA LOI SUR LE DIVORCE EN FRANCE

On commence à s'effrayer des résultats de la loi sur le divorce.

Le *Figaro* de Paris, qui ne peut être taxé de rigorisme, révélait dernièrement que le relevé des affaires de divorce portées devant le bureau d'assistance gratuite près le tribunal de la Seine, pour une période de quatre ans, du 1er janvier 1888 au 1er janvier 1892, donne une chiffre de 21,000 demandes.

Vous avez bien lu. En quatre ans, à Paris, vingt et un mille ménages pauvres ont réclamé le divorce.

Le *Figaro*, se plaçant uniquement au point de vue social, s'émeut de ces constatations et s'écrie :

« Combien cela représente-t-il d'enfants, vingt et un mille ménages ? Et dans dix ans, étant donné que chaque année le nombre des demandes régulièrement augmente, combien le divorce aura-t-il jeté d'enfants pauvres sur le pavé de la grande ville ?

« Ne croit on pas qu'il y ait là un véritable danger social, et qu'il faille chercher quelque chose, un remède à ce grave danger, puisque la famille, dans les grands centres, se désagrège de plus en plus ? »

Le remède, il est bien simple : il consiste dans la restauration du respect du sacrement de mariage tel que Jésus-Christ l'a établi.

Il faudra cependant qu'on le comprenne : les lois contraires à la loi de Dieu ne peuvent donner à la société que des fruits maussades et la pousser à la ruine, à la dissolution.

La loi qui permet le divorce est une des pires.

NOS MISSIONNAIRES D'ALASKA

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre que nous recevons des sœurs de Ste Anne, missionnaires d'Alaska :

« Nous avons actuellement à Kosoviff ky 75 élèves pensionnaires, dont 23 ont fait leur première communion. La piété prend peu à peu racine dans leurs jeunes cœurs, ce qui nous donne la

plus belle espérance pour l'avenir. Quelques unes de nos premières élèves ont complété leur éducation et sont prêtes à retourner dans leurs familles. Elle joignent à une piété solide la connaissance et l'amour de notre sainte religion. Et les seront, nous en sommes certaines, des apôtres au milieu des leurs. Leurs paroles et leurs exemples auront une efficacité que ne peuvent avoir ceux des Révérends Pères eux mêmes parce qu'ils sont étrangers.

A Nulato où ils sont établis depuis cinq ans, ces bons Pères ont eu la douleur de voir leurs travaux et leurs sacrifices presque sans succès jusqu'à l'an dernier. Leur vie a même été plus d'une fois en danger. Encore aujourd'hui, ils comptent bien quelques personnes dévouées ; mais la masse leur est opposée. Aussi, voient-ils arriver nos enfants avec la plus grande joie au milieu d'eux. Ils regardent l'école de Kosoiff ky comme l'espoir de Nulato.

Bientôt on érigea une croix à Nulato, à l'endroit même où notre regretté Mgr Seghers a été assassiné. »

Et ces missionnaires parlent de l'œuvre de civilisation qu'elles poursuivent au milieu de *ruels sacrifices, mais avec un bonheur inexprimable !*

Femmes admirables ! Et il en est parmi elles qui ont à peine vingt ans ! Et pour aller travailler là-bas au salut des pauvres âmes, elles ont quitté leur mères et tout ce qu'elles aimaient. Elles sont l'honneur de la religion et de la patrie !

LA COLONISATION CATHOLIQUE DE L'AMÉRIQUE

Toutes les villes de l'Amérique espagnole furent fondées par une messe. Aujourd'hui encore, presque toutes les villes de ce continent conservent religieusement le souvenir du lieu où, sur chaque point, fut célébrée la première messe. A Quito, à Cuença, et ailleurs, on a construit de belles chapelles sur ce lieu privilégié où l'Agneau divin a pris possession de chacune des régions de l'Amérique.

La foi et l'amour au Très-Saint Sacrement comme la confiance et la dévotion à la Très Sainte Vierge ont présidé sans cesse à la colonisation de l'Amérique. Nombreux sont les points du conti-

nent qui portent le nom de *El sacramento*. Dans tous les diocèses, la principale paroisse était toujours dédiée à l'auguste Sacrement et garde encore aujourd'hui le nom de *El Sagrario*. La salutation enseignée par les Espagnols aux indigènes était celle-ci : « Loué soit le Très-Saint Sacrement ! »

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ

L'École de Réforme de Montréal

(Suite).

C'était, en effet, demander l'impossible et une pareille exagération montra combien les critiques étaient mal fondées. Les frères établirent bientôt, chiffres en mains, que les récidivistes dans leur maison, en ne comprenant que les enfants dont ils avaient eu exclusivement la direction, ne représentaient que 4 0/0, proportion inconnue en Europe.

L'opinion publique, mieux éclairée, eut un heureux revirement et reconnut combien les éloges des inspecteurs étaient mérités.

Nous avons tenu, avant de donner une description de l'école de réforme telle qu'elle existe aujourd'hui, à retirer tous les rapports annuels présentés au gouvernement par l'inspecteur des prisons et asiles de la province, et ceux soumis à ce même inspecteur par le supérieur de l'école. Ils sont au nombre de 17 depuis la fondation de cette école, renferment les renseignements les plus intéressants et permettent de se faire une juste idée de l'éducation correctionnelle des enfants délinquants. On voit quelles modifications et amendements doivent être apportés aux lois. Ses modifications heureuses ont été suggérées par le supérieur de l'école de la réforme, et certes, le gouvernement a trouvé de précieux renseignements et d'utiles avis près de ces dévoués amis de l'enfance. *Amis de l'enfance*, c'est là le titre que les frères de la Charité ambitionnent, tant ils sont pénétrés de cette vérité, que pour corriger et amender les caractères insoumis, les natures indisciplinées qu'on leur confie, il n'y a d'autre moyen que l'affection, d'autres cordes sensibles à émouvoir que le cœur.

Nous trouvons dans tous les rapports la marche progressive du bien qu'ils ont opéré, et le succès croissant de leurs

efforts : nous y trouvons aussi une indication qui mérite l'attention des hommes d'Etat et des âmes charitables. Il manque dans la ville de Montréal un complément à l'École de Réforme, complément que nous serions tentés d'appeler indispensable : c'est une société de patronage pour les libérés de cette école. Cette société continuerait l'œuvre commencée par les frères et maintiendrait les enfants dans les bonnes dispositions dont ils sont animés à leur sortie de cette maison, leur faciliterait l'obtention du travail, dont ils ont besoin pour se créer une position, échapper aux tentations qui les sollicitent à retomber dans leurs anciennes erreurs. On a constaté en France, et en Belgique l'heureuse influence de ces sociétés. Sans elles, l'École de Réforme, n'a qu'une action incomplète.

Dans les rapports que nous avons lus, très remarquables pour la plupart, et dénotant une profonde connaissance des besoins de cette classe de malheureux, une semblable lacune est justement regrettée. Nous savons qu'on a récemment inauguré un patronage pour la jeunesse, excellente idée que la société de St-Vincent de Paul encourage, mais il y a pour les délinquants, une autre institution à créer et dont on doit signaler l'absence.

(A suivre)

CHRONIQUE

* * Par décision de Monseigneur l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. Desrochers, vicaire à St-Paul de Joliette.

M. McGinnis, vicaire à Ste-Anne du Bout de l'Île.

* * Lundi dernier, avait lieu, à l'Institution des Sourdes-Muettes, rue St-Denis, en cette ville, une touchante cérémonie : la profession d'une sœur de Notre Dame des Sept Douleurs. Ces religieuses sont, on le sait, sourdes-muettes. Mgr l'archevêque posait les questions que M. le chanoine Trépanier, chapelain de l'Institution, traduisait par signes à la religieuse, dont il transmettait ensuite les réponses mimées. En même temps, deux novices revêtaient le saint habit. Cet ordre offre de grands consolations aux jeunes sourdes-muettes appelées à la vocation religieuse.

* * Léon XIII a aujourd'hui 82 ans et 4 mois.

Sans remonter plus loin dans l'histoire, il y a, depuis le retour du Saint-Siège d'Avignon, seize papes qui ont dépassé quatre-

vingts ans. Le plus jeune de ces octogénaires a été Grégoire XVI (Cappellari della Colomba), mort en 1846, à l'âge de 80 ans, 8 mois et 12 jours.

Viennent ensuite : Grégoire XII (Conaro), 1406 ; Caliste II (Borgia), 1455-1458, et Benoît XIII (Orsini), 1524-1630, qui arrivèrent tous trois à 81 ans. Les papes Alexandre VIII (Ottoboni), 1679-1691, et Pie VI (Braschi), 1775-1799, moururent à 82 ans accomplis.

Quatre pontifes ont dépassé 83 ans. Ce sont : Grégoire XIII (Buoncompagni), 1572-1585 ; Innocent X (Panfilij), 1644-1655 ; Benoît XV (Lambertini), 1710-1758, et Pie VII (Chiaramonte), 1800-1823.

Paul III (Farnèse), 1634-1649, est mort à 84 ans.

Pie IX est allé jusq' à 85 ans, comme Clément X (Alfieri), 1670-1676, et Clément XII (Pianatelli), 1691-1700.

Jusqu'à présent, les deux papes qui, depuis 1378, ont atteint l'âge le plus avancé, sont : Clément XII (Corsini), 1730-1740, qui avait presque 92 ans quand il mourut, et Paul IV (Carafa), qui, élu souverain pontife, alors qu'il avait déjà 89 ans, occupa le trône pontifical jusqu'à l'âge de 93 ans.

Dans la série qui précède 1378, on trouve un exemple de longévité plus surprenant encore : Grégoire IX (Conti), 1227, qui régna jusqu'en 1241 et mourut presque centenaire.

* * Nous lisons le trait étonnant qui suit dans la *Semaine Religieuse* de Montpellier :

Le 23 juillet, vers 6 heures du soir, trois jeunes enfants de l'orphelinat de Veuves (Loir-et-Cher) se baignaient dans la Loire, à Veuves, et ont été entraînés par le courant. Une mort certaine les menaçait.

La sœur Saint Stanislas, n'écoutant que son dévouement, se jeta à l'eau pour les secourir. D'autres personnes accoururent sur les lieux et purent sauver les jeunes Marcel et Lalligant ; mais la sœur Saint-Stanislas avait disparu, ainsi que le corps du jeune Tournois, à 3 kilomètres de l'endroit où on l'avait perdue de vue.

La sœur Saint-Stanislas n'a pu être retrouvée qu'au bout de vingt minutes de recherches : malgré tous les soins, on n'est pas parvenu à la rappeler à la vie. Elle est morte victime de son dévouement. Elle n'avait que 20 ans !

Ce douloureux événement a causé une profonde tristesse à Veuves, où chacun rend un hommage ému à la mémoire de la sœur Saint-Stanislas.

* * Il y avait naguère à Nantes, un évêque de la Nouvelle-Zélande, Mgr Luck, d'origine anglais, appartenant à l'Ordre de Saint-Benoît. L'évêque était venu chercher en France des missionnaires et des secours pour ses œuvres d'évangélisation.

Le père de Mgr Luck, né dans la religion protestante, eut le bonheur de se convertir au catholicisme ; lorsqu'il fut veuf, il

voulut entrer dans les Ordres et fut ordonné prêtre. Sept enfants étaient issus de son mariage : quatre filles, qui sont devenues toutes les quatre, religieuses franciscaines ; et trois fils dont l'un est Mgr l'évêque d'Auckland, le second missionnaire, sous la direction de son frère, à la Nouvelle-Zélande et le troisième chanoine dans un diocèse d'Angleterre.

* * M de Mun disait dans un de ses discours :

Il y a en Bretagne, près de Lannion, une grève sauvage qui, à marée haute, est couverte par les flots. Avant de s'y engager, les paysans doivent reconnaître s'ils ont le temps encore de la traverser.

Sur cette grève, une croix de granit étend ses bras. Cette croix de granit, les paysans la connaissent bien. Et ils disent : « Tant que la croix nous voit, nous ne risquons rien ! »

Eh bien ! notre temps est semblable à cette grève de Lannion. Le flot menace de tout engloutir. Mais tant que nous verrons la croix debout, nous pouvons espérer le salut, nous pouvons marcher. Le jour où la croix cessera de montrer ses bras tendus, le jour où vous ne la verrez plus, n'essayez pas de passer, car vous serez engloutis, vous, vos familles, vos enfants. Car avec la croix auront disparu la dernière espérance, la dernière digne, le dernier gage de la paix sociale.

* * Le gouvernement prussien a commencé la restitution des fonds accumulés sur la saisie des traitements ecclésiastiques pendant le Kulturkampf.

Il a décidé que la somme de 180,000 marks prélevée sur ces fonds serait remise au cardinal Ledochowski.

Le cardinal, de son côté, a déclaré céder cette somme à Mgr Stablawski, l'archevêque actuel du diocèse de Posen-Guesen.

AUX PRIERES

M. Vincent Thériault, Montréal.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,
leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.
